

Point sur la législation au Luxembourg et spécificité des femmes migrantes

Guichet Info-Migrants - ASTI asbl

27.11.2024

Cofinancé par



Conventionné avec



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Famille, des Solidarités,
du Vivre ensemble et de l'Accueil

Zesumme
LIEWEN

Le statut migratoire et son enjeu

- Notre loi sur l'immigration de 2008 distingue entre les migrants européens et les migrants ressortissants pays tiers.
 - Lux
 - UE
 - Non-UE
- Le statut migratoire a une incidence directe sur la situation administrative d'une femme.
- Nous verrons ici pourquoi les femmes « sans-papiers » sont particulièrement exposées au risques de devenir victimes de violence mais aussi qu'une femme en règle de séjour court un risque plus élevé

La femme « sans-papiers »

- Pour les femmes qui résident au Luxembourg sans autorisation de séjour, la situation est extrêmement difficile. Populairement appelé une “sans-papiers”, la femme qui n’a pas le droit de séjour doit souvent mener une vie cachée et travailler sans contrat.
- Lorsque la femme sans-papiers est victime de violence et d’exploitation, demander de l’aide devient un risque:
 - Appeler la Police? : pour une femme sans-papiers, appeler la police est lié à d’autres conséquences. Cela signifie se dévoiler, c’est-à-dire informer les autorités de son séjour irrégulier et cela sans aucune garantie de protection. Elle pourra et l’est d’ailleurs souvent, criminalisée pour ne pas être en règle sur le territoire.

Pourquoi alors la femme en règle de séjour court également un risque accru?

- Pour comprendre cela, nous allons devoir nous pencher sur notre loi sur l'immigration.
- Toute femme ressortissante de pays tiers, pour avoir le droit de vivre au Luxembourg, doit toujours justifier d'une raison valable. Un employeur, un conjoint, des études... Le droit de vivre au Luxembourg **dépend** toujours de quelque chose (travail, études...) ou de quelqu'un (membre de famille)
- Nous allons voir les deux principaux titres de séjour qui existent et comprendre l'incidence du type de séjour sur le risque de devenir une victime. Il existe d'autres types de séjour.

Le titre de séjour pour travailleur salarié

- Pour venir travailler au Luxembourg, la personne a besoin d'un employeur avant même de commencer son processus d'immigration.
- Elle sera ensuite, si accepté, liée d'une certaine manière à cet employeur car son titre de séjour qui est valable d'abord pour un an, dépend de cet emploi

Et ses risques...

- En cas de perte d'emploi, la personne doit retrouver au plus vite un emploi dans le même secteur de travail et ce bien évidemment avant l'expiration de son titre à la fin de l'année. Sans cela, elle risque de ne plus avoir droit au renouvellement du titre de séjour.
- On imagine donc bien que cette condition légale met l'employeur dans une position de force et peut le cas échéant créer une situation de dépendance envers l'employeur.

Le titre de séjour de membre de famille

- Ce titre de séjour est donné au membre de famille d'un résident du Luxembourg. Ce résident peut être européen ou non européen. On peut être membre de famille
 - D'un conjoint
 - D'un parent
 - Ou même d'un enfant mineur et parfois même majeur

Ce titre reste valable tant que la personne reste membre de famille et cohabite avec la regroupant et ce pendant 3 ans!

Et ses risques ...

- Et il va donc de soi que ceci est un terrain propice à toute sorte de violence:
 - La femme victime de violence conjugale qui n'ose pas dénoncer la situation afin de ne pas perdre son droit de séjour
 - La jeune étudiante qui a été regroupée par un de ses parents et qui n'ose pas se confier sur l'abus dont elle est victime à la maison parce qu'elle sait que son titre de séjour en dépend.
 - La maman âgée qui souffre en silence dans la maison de ses enfants et qui n'a ni les moyens financiers ni le droit de quitter le domicile sans devoir quitter l'Europe.

Conclusion

- Le statut administratif au Luxembourg a donc une incidence particulière sur le risque de devenir victime et le risque de ne pas pouvoir avoir accès à de l'aide.
- Au statut s'ajoutent bien évidemment toutes les autres raisons liées, sans cependant y entrer dans le détail
 - La barrière linguistique
 - Le non-accès aux informations et le manque d'accès à la justice
 - Vulnérabilité socio-économique accrue
 - L'isolement social
 - La discrimination et le racisme
 - Les normes culturelles et patriarcales
 - Les traumatismes antérieurs